



VENTE D'IMMEUBLE :

Tarification de l'émolument de négociation hors taxes applicable sur prix de vente :

- Jusqu'à 8.000,00 Euros : Forfait de 600,00 Euros hors taxes
- De 8.000,00 Euros à 60.000,00 Euros : 6% hors taxes outre forfait de 600,00 Euros hors taxes
- Au-delà de 60.000,00 Euros : 3,5% hors taxes outre les deux premières tranches.

BAIL D'HABITATION :

Décret n°2016-230 du 26 février 2016. Arrêté du 26 février 2016 fixant les tarifs réglementés des notaires.

Art.A 444-103

***Rédaction du bail** : 1/2 mois de loyer hors taxes, outre caution et frais de formalités.

Art.L 444-1 Code Commerce et l'article annexe 4-9.- I. 4^{ème} du décret n°2016-230 du 26 février 2016

* **Honoraires de négociation** : ¼ mois de loyer hors taxes.

* **Etat des lieux** : 100 euros hors taxes (offert en cas de négociation).

Dans tous les cas s'ajoute la T.V.A au taux de 20%.

Siège Social :

7, rue Clément Ader
B.P. 75033
35150 JANZÉ
Tél. 02 99 47 00 62 +
FAX. 02 99 47 03 98

Bureau permanent :

1, rue de la Porte
B.P. 5
35150 PIRÉ-SUR-SEICHE
Tél. 02 99 44 41 09
FAX. 02 99 44 49 24

E-mail : ab.janze@notaires.fr
Site : www.notaire-janze.com

N° TVA intracommunautaire :
FR09.307.012.856
Etude membre d'une
association agréée.
Le règlement des honoraires
par chèques est accepté

Relevé d'identité bancaire

Code Banque : 40031 – Code Guichet : 00001 – N° de Compte : 0000140729R – Clé RIB : 64
Code BIC : CDCGFRPPXXX – IBAN : FR70 4003 1000 0100 0014 0729 R64